

CONDITIONS DE LOCATION VENTS DU MIDI SA

Notre système de location permet à chacun de louer un ou plusieurs instruments pour une **période minimum de un mois**. Cette location n'a pas de limite supérieure dans le temps et est **dégagee de toute obligation d'achat**.

Notre contrat de location prévoit des versements mensuels, payables à l'avance. L'entretien de l'instrument est à notre charge, à l'exception des dégats dus à une utilisation anormale.

Un dépôt est à verser par le locataire au moment de la signature du contrat. Ce dépôt correspond au loyer de environ trois mois de location et est demandé pour permettre de couvrir d'éventuels dommages pouvant être subis par le bailleur, notamment en cas de non paiement du loyer par le locataire ou d'endommagement de l'objet remis en location. Le dépôt sera restitué au locataire à la fin du bail pour autant que l'instrument loué soit rendu en bon état et que tous les loyers soient payés.

Nota bene: dans un contrat de location, l'instrument reste toujours la propriété du bailleur.

L'ouverture d'un contrat de **location** vous permet d'avoir un instrument chez vous, **sans obligation d'achat**, aussi longtemps que vous le désirez.

DEVOIRS DU LOCATAIRE

Le locataire est tenu de verser le loyer le 1er de chaque mois pour le mois à venir et ce au moyen des bulletins de versement fournis. Le premier versement est à effectuer au comptant au moment de la signature du contrat. A défaut de paiement effectué le 1er du mois, le locataire tombe immédiatement en demeure. S'il ne s'acquitte pas alors du montant du loyer dans un délai de **dix jours**, le contrat est automatiquement résilié à l'échéance de ce délai. Par ailleurs des frais de rappel seront facturés par 10 CHF pour chaque rappel.

Le locataire est tenu de nous amener l'instrument après chaque année de location pour un contrôle gratuit de maintenance (réglage, lubrification).

Le locataire est responsable du dommage résultant d'une utilisation anormale de l'instrument ainsi que de son manque de diligence. Il s'engage notamment à supporter les frais de remise en état.

Il est interdit au locataire de faire réparer l'instrument remis en location ailleurs que dans l'atelier du bailleur.

Le locataire doit être au bénéfice d'une assurance couvrant le vol d'objets mobiliers loués par ses soins. Si tel n'est pas le cas, il s'engage à en conclure une dans les plus brefs délais.

Le locataire autorise le bailleur à obtenir des renseignements concernant sa situation financière auprès de services de l'administration, notamment l'Office des poursuites et les autorités fiscales.

Le contrat de location peut être résilié par les parties à tout moment moyennant un délai de congé d'au moins dix jours pour la fin d'un mois.

CONDITIONS DE LOCATION VENTS DU MIDI SA

Vous avez la possibilité en tout temps:

- de nous rendre l'instrument
- de nous rendre l'instrument pour louer un autre instrument.
- d'acheter l'instrument que vous louez.
- d'acheter un autre instrument neuf ou d'occasion.
- de passer au contrat de vente par mensualité.

Nous offrons aux personnes qui louent un instrument des conditions particulièrement avantageuses sur l'achat d'un instrument.

Si vous décidez, sous un contrat de location, d'acheter un instrument, vous profiterez des déductions suivantes :

Vous vous décidez jusqu'au sixième mois de location: nous vous déduisons la totalité des locations ainsi que votre dépôt versé si vos mensualités sont à jour. Vous avez aussi la possibilité de régler le solde par mensualité. (voir contrat de vente par mensualité)

Par exemple, vous avez loué une flûte pendant 5 mois et vous décidez de l'acheter. Nous vous déduisons du prix de la flûte les cinq mensualités versées et le montant du dépôt.

Vous aurez donc bénéficié de **5 mois de location gratuits.**

Par exemple, vous louez une flûte depuis 6 mois lorsque vous vous décidez de l'acheter, ou d'acheter un modèle de la gamme supérieure. Nous vous déduisons alors sur le prix de l'instrument que vous aurez choisi les 6 premiers mois de location ainsi que le dépôt.

Nota bene: au-delà du sixième mois, nous ne déduisons plus les locations.

Une fois que vous avez décidé d'acheter votre instrument votre **contrat de location est annulé**. Soit vous nous réglez au comptant et l'instrument vous appartient, soit vous nous réglez par mensualités en choisissant un **contrat de vente**. (voir notre contrat de vente par mensualité)

CONDITIONS SPECIALES POUR UNE EMBOCHURE COUDEE

Celle-ci est PRETEE pendant 12 mois à partir de la date de l'achat de la FLUTE.

ENSUITE SI BESOIN ; le coude sera loué SEUL pour Sfr.15.-- / mois

CONDITIONS DE LOCATION VENTS DU MIDI SA

PRIX DE LOCATION INDICATIFS BASES SUR DES INSTRUMENTS D'ETUDE, POUR TOUT AUTRE TYPE D' INSTRUMENTS MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS CONTACTER

FLUTE D'ETUDE:	35 CHF/mois	dépôt 120.--
PICCOLO:	Sur demande	
EMBOUCHURE COUDEE:	15 CHF/mois	dépôt 45.--
TROMPETTE :	35 CHF/mois	dépôt 120.--
TROMBONE :	45 CHF/mois	dépôt 120.--
CLARINETTE:	45 CHF/mois	dépôt 120.--
CLARINETTE BASSE:	65 CHF/mois	dépôt 180.--
SAX SOPRANO:	55 CHF/mois	dépôt 165.--
SAX ALTO:	50 CHF/mois	dépôt 150.--
SAX TENOR:	55 CHF/mois	dépôt 165.--
SAX BARYTON:	65 CHF/mois	dépôt 195.--
COR:	55 CHF/mois	dépôt 165.--
HAUTBOIS:	65 CHF/mois	dépôt 195.--
BASSON:	85 CHF/mois	dépôt 255.--
BASSON Enfant:	55 CHF/mois	dépôt 165.--
FLUTE ALTO:	55 CHF/semaine	A déterminer